

M. Campbell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande la permission de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à revenir à la présentation des rapports?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. John Campbell (LaSalle-Énard-Côte Saint-Paul): J'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des transports et communications.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

* * *

LES PROCÈS-VERBAUX

ERREUR DANS LA VERSION FRANÇAISE

M. l'Orateur adjoint: Avant de revenir à l'ordre du jour et de mettre aux voix la motion portant troisième lecture du bill C-10, je signale aux députés une erreur aux *Procès-verbaux* d'hier. Dans la version anglaise, on déclare que la motion sur le bill C-10 inscrite au nom du député de Calgary-Centre (M. Andre) a été rejetée; dans la version française, qu'elle a été adoptée. J'informe les députés qu'on apportera une correction au texte de sorte que les deux versions précisent que la motion a été rejetée.

● (1412)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU POSTE DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cullen (au nom de M. Andras): Que le bill C-10, tendant à modifier la loi sur l'administration financière, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Ron. Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un plaisir pour moi, qui suis rentré à Ottawa hier soir, que de voir la Chambre saisie du bill C-10. Je suis désolé

Administration financière—Loi

d'avoir raté l'occasion d'intervenir dans le débat en deuxième lecture, mais je suis heureux d'être là pour faire quelques observations au stade de la troisième lecture.

En ma qualité de président du comité permanent des comptes publics, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les députés qui ont travaillé dur tout au long de la session au sein de ce comité. Nous nous sommes penchés sérieusement sur la question de la création du poste de contrôleur général, et nous avons tenté de trouver des moyens d'améliorer le système de gestion et de contrôle financiers dans les ministères, les organismes du gouvernement et les sociétés de la Couronne.

J'aimerais en particulier remercier les ministériels qui ont siégé au comité des comptes publics. J'hésite à en nommer certains en particulier, mais je tiens à signaler qu'au cours des derniers mois, quand notre travail nous a amenés à nous réunir en moyenne quatre fois par semaine, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), le député de Pontiac (M. Lefebvre), le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et moi-même avons travaillé dur pour rédiger le deuxième rapport du comité sur les sociétés de la Couronne que nous avons déposé il y a deux semaines. Aux yeux des ministériels en particulier, c'est là un comité discret occupé à des questions fondamentales qui tente d'ériger une base à la fois nouvelle et solide à l'appui des activités de contrôle et de gestion de nos ressources fédérales. Je suis reconnaissant à ces députés, ainsi qu'à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour les efforts ardues qu'ils ont fournis en assumant leurs responsabilités.

J'aimerais aussi rendre hommage au vérificateur général, M. J. J. Macdonell, qui a présenté à la Chambre trois rapports fondamentaux qui ont permis d'améliorer la structure, le contrôle de la gestion financière et le degré d'imputabilité du gouvernement. Sa façon d'agir libérera le comité des comptes publics de l'obligation d'examiner les questions qui sont reprises chaque année dans le rapport du vérificateur général. Sa façon d'assumer ses responsabilités, et M. Macdonell est un agent du Parlement qui fait rapport à ce dernier par l'intermédiaire du comité permanent des comptes publics, a permis d'établir une base solide pour les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne. Par ailleurs, je crois que les mécanismes adoptés par le comité permanent des comptes publics sensibilisent ces divers secteurs de l'administration fédérale en leur faisant reconnaître la nécessité d'examiner leurs actes et d'en être comptables.

Tandis que nous sommes saisis du bill C-10 modifiant la loi sur l'administration financière et visant surtout à créer le poste de contrôleur général, il importe de noter que la croissance de l'administration a sans doute été trop rapide et a pris le pas sur toute infrastructure garantissant le genre de contrôle et d'imputabilité que nous, en tant que députés, devons exiger au nom de nos mandants.